



*Étaient présents :*

*Secrétaire :*

*Étaient absents :*

*Procurations de vote :*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 03 avril 2025**

Publié le : 11/04/2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET : 13 - Accord-cadre de fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti**

Délibération n° 007869

## Accord-cadre de fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti

**Rapporteur** : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	18/03/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet la passation d'un accord cadre de fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti des membres du groupement de commandes.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent du 14 septembre 2023, la Ville de Besançon était coordonnateur de ce groupement.

### I. Contexte

Dans le cadre de l'achat de fourniture de matériaux de construction pour la réalisation de l'entretien courant sur le patrimoine bâti et également pour le fonctionnement des ateliers municipaux, plusieurs organismes dont la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre alloti avec minimum et maximum.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commande permanent du 14 septembre 2023. La liste définitive des membres de ce groupement de commandes de fourniture de matériaux de construction n'est pas connue à ce jour.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il assumera les missions suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification des accords-cadres aux titulaires. Le coordonnateur exercera ses missions à titre gratuit et chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses propres besoins.

### II. Procédure

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La durée de l'accord cadre sera de quatre ans.

La consultation, allotie, sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono ou multi attributaire selon les lots.

Les lots 1 à 8 seront multi attributaires (3 attributaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Les lots 9 à 11 seront mono attributaire.

L'accord cadre comprendra, pour l'ensemble de sa durée, les montants maximum suivants, ainsi que pour les lots multi attributaires un montant minimum contractuel par attributaire et par lot :

	Montant maximum de l'AC	Montant minimum par attributaire (3 max par lot)	Estimation sur 4 ans
Lot 1 Menuiserie, matériaux de construction, accessoires et outillages de pose	1 300 000,00 €	40 000 € HT	1 200 000,00 €
Lot 2 Quincaillerie et accessoires	1 200 000,00 €	40 000 € HT	1 100 000,00 €
Lot 3 Peinture, revêtement de sol et muraux, accessoires et outillage de pose	400 000,00 €	20 000 € HT	400 000,00 €
Lot 4 Outillage standard de qualité professionnelle	380 000,00 €	10 000 € HT	380 000,00 €
Lot 5 Produits sidérurgiques et dérivés	200 000,00 €	10 000 € HT	200 000,00 €
Lot 6 Produits sanitaires plomberie chauffage ; Vannes d'équilibrage et vases d'expansion	710 000,00 €	30 000 € HT	710 000,00 €
Lot 7 Matériels de dépannage chaudières murales Viesmann et Weishaupt	20 000,00 €	1000 € HT	20 000,00 €
Lot 8 Matériels de dépannage chaudières murales Frisquet	20 000,00 €	1 000 € HT	20 000,00 €
Lot 9 Vitrerie, verres isolants, miroiterie	80 000,00 €	Mono Attributaire	80 000,00 €
Lot 10 Supports et accessoires d'impression Calicots adhésifs lettres	75 000,00 €	Mono Attributaire	75 000,00 €
Lot 11 Plastiques, alvéolaires et plexiglass	50 000,00 €	Mono Attributaire	50 000,00 €

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- autorise le lancement de l'accord cadre de fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes pour les lots n° 1, 2, 3, 4 et 6 avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes relatif à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

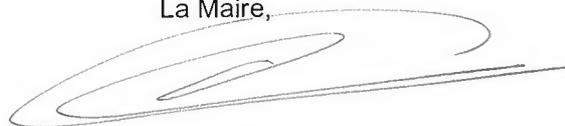
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLILO  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT